

Formulation de déclaration douanière pour les produits PKU

Afin que vos aliments spéciaux ou votre poudre d'acides aminés ne vous posent aucun problème à la douane, vous pouvez découper ce formulaire au préalable et le faire remplir et tamponner par votre médecin de famille, un centre du métabolisme ou votre pharmacien.

Français:

Cäcilia Smith, BSc
Diététicienne ASDD
Feldheimstrasse 1
CH-3600 Thoune
+41 (0)79 646 66 19 oase@swisspku.ch